

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 31 mai 2021**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

**N° 15**

**Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

**Membres ayant voix consultative**

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme (SDIS 63) souscrit depuis plusieurs années des contrats de crédit de trésorerie pour optimiser la gestion de sa trésorerie.

Ces crédits, utilisés sur de très courtes périodes, permettent le financement des besoins ponctuels de trésorerie. Ils ne sont pas destinés à financer l'investissement mais participent à une gestion de la trésorerie au plus près des besoins quotidiens dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle et rigoureuse.

Le contrat actuel de ligne de trésorerie d'un montant global de 1 million d'euros, prend fin le 31 août 2021. Bien que, jusqu'à présent, aucun tirage n'ait été effectué, le SDIS 63 ne peut se dispenser de cet outil qui présente une grande souplesse de gestion. En effet, le dernier contrat « revolving » conclu en 2005 à des conditions financières très intéressantes (marges faibles et index non flooré), utilisé en priorité jusqu'alors pour pallier à des besoins de trésorerie, est arrivé à terme le 1<sup>er</sup> décembre 2020. **Aussi, au titre de l'année 2021-2022, il vous est proposé de maintenir le montant global de la ligne de trésorerie à 1 million d'euros.**

Afin de signer un nouvel accord, le SDIS a effectué une mise en concurrence. Pour ce faire, huit établissements bancaires ont reçu un cahier des charges listant les caractéristiques financières et techniques des offres attendues. Parmi les établissements bancaires sollicités, quatre ont fait une proposition. Leurs offres sont comparées dans le tableau ci-après (annexe 1).

Malgré le contexte économique et sanitaire particulier qui perdure, les conditions financières offertes sont, d'une manière générale, à la baisse. Un gain minimum de 8 points de base peut être observé sur les niveaux de taux entre 2020 et 2021. Les taux proposés restent majoritairement des taux fixes, ou des marges sur Euribor « flooré » à zéro. Une anticipation de l'évolution des différents dérivés de l'Euribor sur la période de juillet 2021 à août 2022, montre un maintien de la valorisation des différents index sur des niveaux négatifs. A titre d'exemple, l'Euribor moyen mensuel 1 mois pourrait varier entre - 0,5702 % et - 0,5618 %. Ainsi, compte tenu des conditions offertes par l'ensemble des établissements bancaires pour se prémunir contre les taux négatifs, le taux minimum appliqué sera égal à la marge proposée, ce qui revient à l'application d'un taux fixe.

En étudiant individuellement les différentes conditions des propositions reçues (marges, commissions, modalités de calcul des intérêts, flexibilité...), l'offre de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin est la plus compétitive.

Toutefois, afin d'évaluer l'impact financier par l'élargissement du panel d'indices et les conséquences sur les commissions de non utilisation, une étude a également été menée en combinant cette proposition avec celles des autres établissements bancaires.

Il se confirme que le coût le plus faible émane de l'offre de la **Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin** dont les conditions sont les suivantes :

- La proposition s'applique pour une ligne de 1 000 000 €
- Le taux applicable est : **taux fixe à 0,20%**
- La base de calcul est : exact/360 j.
- Les demandes de tirage et de remboursement s'effectuent chaque jour avant 11h00 via internet
- Aucun montant minimum de tirage et de remboursement n'est imposé
- Le jour du remboursement est exclu du décompte des intérêts
- Le paiement des intérêts s'effectue mensuellement
- La commission d'engagement s'élève à 0,05% du plafond
- La commission de non utilisation correspond à 0,05% de la différence entre le montant de la ligne (1.000.000€) et de l'encours moyen des tirages sur le mois.

En conclusion, la ligne de trésorerie de la **Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin** propose les meilleures conditions financières. Malgré l'application d'une commission de non utilisation, cette offre est économiquement la plus compétitive quel que soit le volume d'utilisation de la ligne de trésorerie et n'impose aucun minimum de tirage ou remboursement.

**DELIBERATION**

---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- de maintenir le montant du plafond de la ligne de trésorerie à 1 000 000 € ;
  - d'autoriser le président du CA SDIS à conclure et signer la convention d'ouverture de crédits avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour un montant de 1 000 000 € telle que décrite ci-dessus.
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
**Jean-Yves GOUTTEBEL**

LIGNES DE TRESORERIE pour l'exercice 2021/2022 - Tableau comparatif des offres - annexe 1

	Durée	VERSEMENT et Préavis	indices	marge + base exact /360 j	Montant minimum par tirage	REMBI (préavis)	Facturation des Intérêts	Détermination jour de valeur	Divers
<b>BPAURA</b> 1 000 000 €	1 an	Virt BDF : J avant 10h30	Euribor 3 mois	0,23% exact /360 j	30.000 €	Préavis : J-1 avant 12h	Paiement : Trimestriel Délai : J+15	Tirage : J du versement Remboursement : J du remboursement	Durée minimum des tirages : 7 jours Commission d'engagement : 0,10% du montant engagé Pas de commission de non utilisation Aucun frais de gestion ou de dossier Validité jusqu'au 31 mai 2021
<b>Caisse d'Epargne Auvergne Limousin</b> 1 000 000 €	1 an	Virt BDF : J avant 11h00 ou Crédit d'Office : J-1 avant 16h30 (via internet)	Taux Fixe	0,20 % exact /360 j	Aucun minimum	Préavis : J-1 avant 16h30	Paiement : Mensuel (débit d'office) Délai : J+6	Tirage : J du versement Remboursement : J-1 du remboursement	Commission d'engagement : 0,05% du montant engagé Commission de non utilisation : 0,05% Aucun frais de gestion ou de dossier Validité jusqu'au 10 juin 2021
<b>La Banque Postale</b> 1 000 000 €	1 an	Crédit d'Office J-1 avant 16h30 (via internet)	Taux fixe	0,23% 30J/360 j	10.000 €	Préavis : J-1 avant 16h30	Paiement : Trimestriel Délai : au 8 de T+1	Tirage : J du versement Remboursement : J-1 du remboursement	Commission d'engagement : 0,10% du montant engagé Commission de non utilisation : • 0,05 % si taux non utilisation quotidien < 50% • 0,10 % si taux non utilisation quotidien compris entre 50% et 65% • 0,15% si taux non utilisation quotidien supérieur à 65% Aucun frais de gestion ou de dossier Validité jusqu'au 10 juin 2021
<b>Société Générale</b> 1 000 000 €	1 an	Virt BDF : J avant 10h00	Euribor moyen mensuel 1 mois (flooré à 0%)	0,40% exact/360 j	100.000 €	Préavis : J avant 12h00	Paiement : Mensuel (débit d'office) Délai : J+15	Tirage : J du versement Remboursement : J-1 du remboursement	Commission de confirmation : 0,05% du montant engagé Forfait de gestion : 500 € Aucune commission de non utilisation Aucun frais de dossier Validité jusqu'au 07 juin 2021